Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 035-213500705-20260303-CM20260302N04-DE

DEPARTEMENT : ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT : SAINT MALO
COMMUNE : CHATEAUNEUF D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le deux mars à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf d'Ille et Vilaine dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. MASSERON Joël, Maire.
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 17
Date de la convocation du Conseil Municipal : 18 février 2026
Etaient présents : M. MASSERON Joël, Maire, Mmes RICHARD Armelle, LE BRETON Marina, MM. HERVOIR Yoann, BUTOWSKI Bruno, Adjoints, Mmes GESTIN Marie-José, GORGE Allison, MANIEZ-POIRCUITTE Aurélie, POIRET-LETOURNEL Sandrine, MM. BESNARD Franck, de CACQUERAY Hervé, DAUCE Jean-Luc, DAVIAU Florian, Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.
Etaient absents excusés : Mme OLLIVIER Céline, M. BERTIN Eric ont donné respectivement pouvoir à Mmes LE BRETON Marina et RICHARD Armelle pour voter en leur nom.
Etaient absents : Mmes TROTEL-LE FAOU Olivia, ROY Patricia.
Secrétaire de Séance : Mme Marina LE BRETON

Délibération n° 4 / 2026

EQUIPEMENT COMMUNAUX ET TRAVAUX

Objet : Aménagement des toilettes publiques

Les membres du Conseil Municipal valident l'inscription de cette question à l'ordre du jour de ce conseil municipal.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'état des toilettes publiques sises rue du Pavé St Charles.
Ces toilettes nécessitent un réaménagement intérieur.
Ce local a fait l'objet de nombreux actes de vandalisme et encore dernièrement par la destruction d'un lavabo.

Il est proposé une réfection globale de l'intérieur du bâtiment comme suit :

- Cloisons, revêtement murs, portes : 12 859.38 € ttc (devis de Prolians)
- Sol et carrelage : 407.51 € ttc (devis d'Esprit Casa)
- Peinture : 143.88 € ttc (devis de Théodore)
- Electricité – équipement 400.00 € ttc (estimation)
- Plomberie – équipement et fournitures : 2 031.78 € ttc (Envi de Salle de Bain)
- Contrôle Hygiène pour nettoyage toilette fixe : 697.50 € ttc (devis de IPC)
- Petites fournitures : 1 400.00 € ttc

TOTAL : 17 940.05 € ttc

Il est proposé d'inscrire au budget primitif 20 000 €.

En conséquence, il vous est proposé d'adopter le projet de délibération suivant :

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 035-213500705-20260303-CM20260302N04-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Valide** le réaménagement des toilettes publiques,
- **Retient** les entreprises comme présenté ci-dessus,
- **Charge Monsieur le Maire** d'engager les travaux,
- **Dit** qu'il va inscrire au budget primitif 2026 les crédits correspondant soit un montant global de 20 000 € (opération nouvelle d'investissement).

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

MAIRIE DE CHATEAUNEUF D'ILLE-ET-VILAINE R.F. 35430

Joël MASSERON,

Maire de Châteauneuf d'Ille et Vilaine

Certifié conforme et exécutoire après affichage et envoi en Préfecture le : 03/03/2026